



## Séance du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-six juin à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le jeudi dix-neuf juin, se sont réunis à la salle des Potiers à Desvres sous la présidence de Claude PRUDHOMME

### Délibération n°36-2025-06-26

#### Etaient présents :

M. Jean PICQUE, M. Christophe GUCHE, M. Michel DUFAY, M. Vincent LACHERE, M. Aimé HERDUIN, M. Etienne MAES, M. Thierry CAZIN, , M. Claude PRUDHOMME, M. Marc DEMOLLIENS, M. Bruno LEDUC, M. Raymond LEJOSNE, , M. Michel SERGENT, M. Jean-Luc MARCOTTE, M. Jean-François SAGOT, M. Philippe DEMOLLIENS, Mme Anita THOMAS, M. Emile SAILLY, M. André BAHEUX, M. André LELEU, M. Hervé BROUART, M. Samuel GEST, M. Dominique PAQUES, M. Patrick QUIERTANT, M. Jean-Michel MARTEL, M. Christophe DOUCHAIN, , Mme Annick POCHET, Mme Laurence LEFEBVRE, M. Luc VAN ROEKEGHEM, , M. Alain LOUVET, , M. Christophe FOURCROY, M. Didier PAQUES, M. Francis GRANDERIE, M. Joël COQUET, M. André GOUDALLE.

#### Pouvoirs :

M. Marc DENAVAUT à M. Etienne MAES  
M. Ludovic DUTRIAUX à M. Raymond LEJOSNE  
Mme Marylise THILLIEZ à M. Marc DEMOLLIENS  
Mme Nathalie TELLIER à Monsieur Bruno LEDUC  
Mme Chantal TERNISIEN à M. Michel SERGENT  
M. Christophe COUSIN à M. Claude PRUDHOMME  
Mme Cristina BASTIDE à Christophe DOUCHAIN

#### Etaient remplacés :

M. Bernard TASSART par M. Philippe HODIQUE  
M. Bertrand FLAHAUT par M. Daniel LOUCHET

#### Etaient excusés :

M. Philippe DELBARRE  
Mme Nicole DARQUES  
M. Guy LAMBERT  
M. Jean-Claude RETAUX  
M. Grégory SMERCK  
M. Alain MAQUIGHEN  
Mme Maryse BEAUSSE  
Mme Fabienne FOURRIER

#### Etait absente :

Mme Ludivine MOREAU

#### Secrétaire de séance :

M. Vincent LACHERE

Nombre de membres en exercice	52
Nombre de membres présents	34
Excusés avec pouvoir à un titulaire	7
Remplacés par un suppléant	2
Excusés	8
Absents	1
Nombre de votes	43

## Délibération n°36-2025-06-26

### **Objet : location d'espaces d'exposition pour les artisans du Village des Métiers d'Art**

#### **Location d'Espaces d'Exposition pour les artisans du Village des Métiers d'Art**

Dans le cadre de l'engagement de la CCDS d'accueillir et d'accompagner les artisans d'art dans un lieu unique tel que le VMA, nous avons à cœur de maintenir un lien solide et durable avec les créateurs qui ont occupé nos ateliers.

Il est donc proposé, après qu'ils aient bénéficié d'un atelier pendant 4 ans, de leur louer un espace d'exposition pendant une année dans le hall du VMA.

#### **Une occasion de continuer à exposer leurs œuvres**

La transition après plusieurs années passées dans nos ateliers peut représenter un défi. Cet espace leur permettra de continuer à présenter leurs créations, de conserver une présence dans un lieu de qualité, et de maintenir le contact avec la clientèle, et avec la CCDS.

Cela peut leur permettre de continuer à promouvoir leur travail, renforcer leur réseau, et conserver une visibilité professionnelle pendant une année.

Il est primordial de continuer à accompagner ces jeunes créateurs, de conserver un lien et de montrer qu'ils ont démarré leur activité et se sont développés au sein du Village des Métiers d'Art.

Les conditions sont définies comme suit :

- Exclusivement réservée aux artisans ayant bénéficié d'une convention de location d'un atelier et ayant respecté les conditions de ladite convention.
- Convention établie pour 6 mois, renouvelable une fois
- Tarif 60€ TTC le m<sup>2</sup> pour 6 mois
- Possibilité de louer au minimum 1 m<sup>2</sup> au maximum 3m<sup>2</sup> selon disponibilité, besoins et taille des œuvres (selon les années le nombre d'artisans variera).

- Les artisans doivent disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant les risques liés à l'exposition de leurs créations.
- L'artisan pourra accéder à l'espace d'exposition afin de présenter ses œuvres à sa clientèle. Pour ce faire, il disposera d'une clé de la porte arrière du VMA et d'un code personnel afin d'accéder à son espace quand il le souhaite.
- L'artisan devra prendre connaissance du règlement intérieur du VMA et s'y conformer au même titre que tout autre locataire.

ID : 062-200018083-20250626-D3620250626-DE

Il est proposé au conseil communautaire de valider les conditions de location d'espaces d'exposition ci-dessus.

**Approuvé à l'unanimité**

Fait et délibéré à Desvres, le 26 juin 2025

Le secrétaire de séance

Vincent LACHERE



Le Président

Claude PRUDHOMME

